



Démarche en ligne – Certificat d'immatriculation

Changement de raison sociale ou de nom pour une association

Trois possibilités pour accéder au site pour un véhicule au nom d'une personne morale

- ↳ Nommer au sein de votre société une personne responsable de la flotte automobile qui se connectera avec sa connexion France Connect (Ameli, Impôts ...) pour faire la demande de carte grise (pour quelqu'un d'autre)
- ↳ Créer un compte ANTS en tant que « personne morale »
- ↳ Passer par un garage de votre choix, habilité pour accéder au système d'immatriculation des véhicules. La prestation du garage sera facturée.

Démarche à réaliser :

↳ Si nomination d'un responsable :

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
 - ⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

↳ Si création d'un compte ANTS :

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
 - Créez votre compte ANTS
 - ⇒ Il faut obligatoirement le numéro SIRET et les coordonnées d'un contact (nom, prénom, téléphone et courriel)
 - Sélectionnez « Personne morale » dans le menu déroulant
 - Renseignez tous les champs obligatoires
 - Cliquez sur « créer mon compte »
-
- Une fois connecté, vous devez aller dans la rubrique « Immatriculation »
 - Cliquez sur « Faire une autre demande concernant un véhicule »
 - La catégorie sera : « Signaler un changement sur ma situation personnelle »
 - Puis, « Changement d'état civil, de raison sociale ou d'état matrimonial »
 - Commencez votre démarche

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, numéro d'immatriculation, nom, prénom, date de naissance ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires).



Pièces justificatives

- ❶ Une demande d'immatriculation : *Cerfa* 13750*07 renseigné, daté et signé par la société/association qui change de raison sociale
- ❷ La carte grise recto/verso
- ❸ Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour)
- ❹ Un extrait Kbis de moins de 3 mois de la société ou les derniers statuts de l'association
- ❺ Un contrôle technique en cours de validité
- ❻ Le mandat rempli et signé avec le cachet de l'entreprise ou de l'association (*Cerfa* 13757*03) qui permet d'effectuer les démarches au nom de la structure. Le gérant ou un responsable logistique peut établir ce mandat.

Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure. Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe à l'état « Analyse »

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous informant que « Votre démarche nécessite une action de votre part ». Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS, rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement du titre (paiement en carte bancaire).

Nota :

Le tarif diffère selon le motif de changement :

- Si la société a changé de numéro SIREN : plein tarif (car création d'une entité juridique nouvelle)
- Si la société garde le même numéro SIREN : un cheval fiscal